



Priorité à la stabilisation de la dette

## Baisses d'impôt : n'y songeons plus jusqu'à 2027

Et dans l'immédiat, renonçons en premier lieu à la dernière étape de la suppression de la CVAE



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

La France doit reprendre le contrôle de sa dette publique en la stabilisant, ou mieux encore en la réduisant, en pourcentage du PIB à l'horizon de 2027. C'est l'objectif du programme de stabilité transmis par le gouvernement à nos partenaires européens en avril dernier.

Ce programme tient compte des baisses d'impôts déjà votées, en particulier la dernière étape de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2024. Il n'intègre pas la réduction des droits de succession évoquée pendant la campagne présidentielle, ni le geste fiscal en faveur des classes moyennes annoncé après son envoi à Bruxelles. En revanche, il prévoit une diminution des dépenses fiscales, donc des hausses d'impôts pour les contribuables concernés, à hauteur d'environ 8 MdsE. Le gouvernement semble viser les exonérations et taux réduits de taxation du gazole ainsi que les réductions d'impôt pour investissement dans l'immobilier.

Compte tenu de ces mesures fiscales, ce programme de stabilité repose sur des prévisions optimistes de croissance de l'activité économique et sur des économies d'une ampleur jamais encore atteinte (hors suppression des mesures exceptionnelles prises en réponse à la crise sanitaire puis à la hausse des prix de l'énergie) pour ramener le déficit public au-dessous de 3,0 % du PIB et la dette à 108 % du PIB en 2027 (contre 112 % en 2022).

### Scénario défavorable

Or, si la croissance prévue par le gouvernement pour 2023 peut encore être atteinte, le scénario macroéconomique du programme de stabilité pour les années 2024 et suivantes est de moins en moins crédible, les derniers indicateurs conjoncturels n'étant pas favorables et la politique monétaire demeurant restrictive.

“Les économies prévues sur les dépenses publiques, même si elles sont nécessaires et techniquement possibles, ont fort peu de chances d'être réalisées dans le contexte politique et social de la France d'aujourd'hui, et aucun autre gouvernement n'y réussirait”

Quant aux économies prévues sur les dépenses publiques, même si elles sont nécessaires et techniquement possibles, il y a fort peu de chances pour qu'elles soient réalisées dans le contexte politique et social de la France d'aujourd'hui, et aucun autre gouvernement n'y réussirait.

Dans ces conditions, il faut reporter toutes les baisses d'impôt jusqu'à 2027 et ne les mettre en œuvre que si les objectifs d'évolution des dépenses publiques inscrits dans le projet de loi de programmation des finances publiques à venir pour 2024-2027 sont respectés, ce que le Haut Conseil des finances publiques pourra vérifier.

Cela concerne notamment la dernière étape de la suppression de la CVAE. Cet impôt réduit certes la compétitivité des entreprises, mais si nous n'arrivons pas à réduire le déficit public, le risque pour les entreprises est que l'effet de la suppression de la CVAE soit annulé plus tard par la hausse d'autres impôts.

Les dépenses fiscales visées par le gouvernement doivent être supprimées, et donc les impôts augmentés, en étalant cette suppression dans le temps et en la compensant partiellement par des aides à l'équipement en matériels moins polluants.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

## A lire également

### Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle

Publié le 12/09/2023

#### Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

## Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)